

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2024

---

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS22

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« de bonnes pratiques »

les mots :

« un code de déontologie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à substituer aux « bonnes pratiques » un véritable cadre d'exercice déontologique.